



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session Deuxième Commission

Point 52 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Soudan* : projet de résolution

Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), ainsi que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue du 29 novembre au 2 décembre 2008 à Doha, et ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005, 61/191 du 20 décembre 2006, 62/187 du 19 décembre 2007 et 63/239 du 24 décembre 2008, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006, 2007/30 du 27 juillet 2007 et 2008/14 du 24 juillet 2008 du Conseil économique et social,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹,

Rappelant en outre le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement² et insistant sur la nécessité d'y donner suite et d'en examiner la mise en œuvre dans les meilleurs délais,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir résolution 60/1.

² Résolution 63/303, annexe.



Prenant note de la résolution 2009/30 du Conseil économique et social, en date du 31 juillet 2009, sur la mise en place d'un processus intergouvernemental renforcé pour assurer le suivi de la question du financement du développement,

Prenant note également des rapports du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement³ et sur les sources innovantes de financement du développement⁴,

Prenant note en outre des rapports du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et sur la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,

Rappelant l'engagement qui a été pris dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁵, de continuer à œuvrer pleinement pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey avec l'efficacité voulue et consciente de l'importance du financement du développement pour la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant également la décision d'examiner la nécessité de tenir une conférence de suivi du financement du développement d'ici à 2013,

Constatant avec une vive préoccupation les graves conséquences de la crise financière et économique mondiale sur le développement et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement,

Consciente que la crise financière et économique a démontré mieux que jamais que l'État doit jouer un rôle central dans la conduite de l'économie,

Se félicitant de la création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

1. *Se félicite* de la tenue, à Doha, de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui a permis d'évaluer les progrès réalisés, de réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et de définir les obstacles et les difficultés rencontrés, les mesures et les initiatives qui permettront de les surmonter et les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que les difficultés et les problèmes nouveaux dans le cadre du processus du financement du développement;

2. *Réaffirme* qu'il importe que les pays développés respectent les engagements qu'ils ont pris dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁵ et notamment qu'ils accroissent l'aide publique au développement, réduisent l'endettement des pays en développement et

³ A/64/322.

⁴ A/64/189.

⁵ Résolution 63/239, annexe.

les paiements que ceux-ci effectuent au titre du service de la dette, ouvrent leurs marchés aux produits des pays en développement et encouragent les investissements étrangers directs vers le monde en développement;

3. *Constate avec une vive inquiétude* les incidences de la crise financière et économique mondiale sur l'aptitude des pays en développement à obtenir le financement nécessaire pour réaliser leurs objectifs de développement et notamment ceux qui ont été adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement;

4. *Demande instamment* aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement en faveur des pays en développement et souligne que la crise financière et économique actuelle en a une nouvelle fois confirmé la nécessité;

5. *Souligne également* que, dans un climat de récession, il faut s'engager de nouveau à accroître l'apport de ressources financières stables et prévisibles aux pays en développement;

6. *Salue* le rôle important joué par les allocations de droits de tirage spéciaux dans l'accroissement des liquidités mondiales, contribuant ainsi à la stabilité, à l'équité et à la résilience économique à l'échelle planétaire, et s'engage à procéder d'urgence à un examen plus approfondi de la contribution de l'augmentation des émissions de droits de tirage spéciaux à l'accroissement des liquidités et à la promotion du développement;

7. *Réaffirme* qu'il importe que les donateurs mettent au point, d'ici à la fin de 2010, des échéanciers nationaux qui leur permettront d'accroître leur aide dans les limites de leurs crédits budgétaires respectifs afin que les pays en développement disposent de ressources financières accrues;

8. *Souligne* qu'il faudra allouer des ressources nouvelles et additionnelles considérables aux pays en développement, notamment sous forme de liquidités à court terme, de crédit de développement à long terme et de subventions, afin qu'ils puissent apporter une réponse adéquate à leurs problèmes sociaux les plus pressants, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, conformément à leurs stratégies et priorités nationales en matière de développement;

9. *Lance un appel* pour que des ressources supplémentaires soient allouées à la protection sociale et au développement humain au moyen de contributions aux initiatives lancées par les organismes des Nations Unies, tout en appuyant la création d'un mécanisme des Nations Unies, et lance également un appel pour que des ressources supplémentaires soient allouées de manière prévisible aux organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, afin d'appuyer des activités de développement à l'échelon national de sorte que les pays en développement puissent atténuer les effets de la crise sur leurs plans et programmes de développement;

10. *Note avec préoccupation* le déclin de l'aide publique au développement en tant que source de financement des budgets des pays en développement et souligne que les engagements pris par les donateurs d'accroître l'aide publique au développement doivent se traduire par une augmentation réelle des ressources financières destinées à soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales de

développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par ces pays;

11. *Insiste* sur le fait que l'allègement de la dette et l'aide d'urgence ne doivent pas être pris en compte dans le calcul de l'aide publique au développement;

12. *Rappelle* que le financement viable de la dette peut être un moyen important de mobiliser des ressources pour le développement, réaffirme le rôle de l'allègement de la dette dans la réduction de la dette et du service de la dette, aussi bien pour prévenir les crises que pour assurer la viabilité à long terme de la dette, et souligne qu'il faut réfléchir d'urgence à des mécanismes de restructuration de la dette, y compris au sein de l'Organisation des Nations Unies;

13. *Constate* que diverses sources innovantes de financement sont susceptibles de compléter les sources traditionnelles et prie le Secrétaire général d'organiser, au début de 2010, en consultation avec les États Membres, une manifestation spéciale sur les possibilités offertes par les sources innovantes de financement du développement;

14. *Réaffirme à cet égard* que ces fonds devraient compléter et non remplacer les sources de financement traditionnelles, notamment l'aide publique au développement, et qu'ils devraient être décaissés conformément aux priorités des pays en développement, sans créer un fardeau indu pour ces derniers;

15. *Insiste* sur l'importance d'un système commercial multilatéral universel, reposant sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, et le rôle décisif qu'il peut jouer pour stimuler la croissance et le développement économiques, en particulier dans le cas des pays en développement, où le commerce demeure l'une des sources les plus importantes de financement du développement;

16. *Demande de nouveau* aux États Membres de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement afin que le Bureau du financement du développement puisse remplir ses objectifs et s'acquitter des tâches qui lui ont été assignées;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-cinquième session, du respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment en ce qui concerne l'établissement de calendriers pour réaliser l'objectif de 0,7 %;

18. *Salue* la décision prise par le Conseil économique et social, à sa session de fond de 2009, de renforcer le mécanisme de suivi du financement du développement, étant entendu qu'il convient de le renforcer davantage, notamment en étudiant la possibilité de créer un organe intergouvernemental chargé de surveiller et de favoriser l'exécution des mandats en matière de financement du développement, et prie le Secrétaire général de lui présenter, avant la fin de sa soixante-quatrième session, en consultation avec le Président de l'Assemblée générale, des propositions concrètes à ce sujet en vue de créer une commission technique du financement du développement;

19. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 » et prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa

soixante-cinquième session, un rapport de fond contenant notamment des recommandations concrètes quant aux mesures à prendre pour renforcer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey.
